



PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
A UN DEFRICHEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-AVIT

Demandeur : SOCIETE CENTRALE SOLAIRE SAINT AVIT
Représentée par M. DE LAROCQUE LATOUR Antoine

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de SAINT-AVIT (40090) durant **35 jours consécutifs du 13 octobre 2015 au 16 novembre 2015 inclus**.

Le Préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichage.

M. Yves POISSON, retraité de l'aéronautique civile et militaire, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Cédric GRANGER, consultant en urbanisme, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Toute personne intéressée pourra consulter les dossiers d'enquête comprenant, la demande de défrichage, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, en mairie de SAINT-AVIT aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le lundi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 00, le mardi, mercredi et vendredi de 14 H 00 à 19 H 00

et inscrire sur le registre ouvert à cet effet toute(s) observation(s) qu'elle jugera utile. Les observations pourront être adressées par écrit à M. Yves POISSON, commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de SAINT-AVIT, pendant la durée de l'enquête et avant sa clôture.

M. Yves POISSON, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- mardi 13 octobre 2015 : de 14 h 00 à 17 h 00
- mardi 03 novembre 2015 : de 14 h 00 à 17 h 00
- lundi 16 novembre 2015 : de 14 h 00 à 17 h 00

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de SAINT-AVIT et à la Préfecture des Landes (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Nature et Forêt) où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

LE PREFET